



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des examens
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2020-344
09/06/2020

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'enseignement technique agricole pour la session 2021.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles
Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat
Fédérations de l'enseignement agricole privés sous contrat
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : Cette note vise à rappeler la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des sujets correspondant aux programmes, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

La présente note de service précise le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session **2021**.

Attention !

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, laquelle impacte fortement la fin de l'année scolaire dans les établissements, il a été décidé qu'à titre exceptionnel, la procédure dite « d'appel à sujets » ne sera pas retenue cette année. Seuls des ateliers d'élaboration de sujets seront organisés, selon les modalités décrites dans cette note.

Cette note vise à rappeler **la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets, dans le but d'obtenir des sujets correspondant aux référentiels, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

1 - Rappel de quelques principes

- à tout instant lors du processus d'élaboration des sujets, deux principes prévalent : ce sont **la recherche de la qualité** dans le respect des référentiels et des attendus de chaque épreuve, ainsi que **le respect le plus strict des procédures de confidentialité**.
- la responsabilité de la mise en place des ateliers d'élaboration est donnée aux Missions Inter-Régionales des EXamens (MIREX).
- il convient d'insister sur la qualité des matériaux qui servent à l'élaboration d'un sujet pendant les ateliers : ces derniers doivent être actualisés, reproductibles, et les documents doivent être exploitables en noir et blanc.
- un atelier convoqué a la possibilité de préparer des sujets pour plus d'une session. Sa composition est variable en conséquence et les sujets sont alors envoyés en un seul lot au Bureau des Examens (BEX), qui a pour charge de les conserver, puis de les transmettre pour validation à l'inspection, session après session, jusqu'à obsolescence du sujet.
- un sujet élaboré lors d'un atelier est amené à évoluer. L'inspecteur coordonnateur de l'élaboration du sujet **décide seul** du sujet final.
- **le rôle de l'inspecteur coordonnateur commence avec l'élaboration des sujets et s'étend jusqu'à la signature du Bon à Tirer (BAT).**

2 - Calendrier relatif à l'élaboration des propositions de sujets

Pour les inspecteurs coordonnateurs, la remise des sujets au BEX débute au 31 août 2020 et se clôt au **31 décembre 2020** (délai de rigueur). Pour les sujets identifiés comme prioritaires par le BEX, cette date est avancée au **30 novembre 2020**.

3 - Responsabilités des différents acteurs

3-1 - Les proviseurs et chefs d'établissement

Les chefs d'établissement assureront la diffusion de la présente note de service et le commentaire de ses dispositions.

Sont concernées les équipes pédagogiques, qu'elles soient composées de personnels titulaires ou non titulaires : enseignants et formateurs dans les établissements publics et privés, dans les lycées, les centres de formation par apprentissage et les centres de formation d'adultes.

Les établissements métropolitains, des DROM et des COM participent à l'élaboration des sujets. Dans le cadre d'une campagne de production de sujets basée uniquement sur des ateliers d'élaboration de sujets, les enseignants des DROM-COM ne seront pas convoqués, mais pourront être sollicités directement par les inspecteurs coordonnateurs afin de transmettre par voie sécurisée des éléments et documents contextualisés.

3-2 - Les enseignants

L'évaluation est une obligation statutaire. Elle est partie intégrante, au même titre que la formation, des missions des enseignants et des formateurs. L'enseignant est donc un acteur essentiel de la conception des sujets. **À ce titre, il peut être invité à participer aux ateliers d'élaboration des sujets** pilotés par les inspecteurs à compétence pédagogique.

L'élaboration des sujets ou le choix des thématiques et documents doit être un travail d'équipe qui permet également d'intégrer les formateurs et enseignants débutants ainsi que ceux qui ont la charge nouvelle d'une filière. Elle doit faire l'objet de tous les soins des personnels concernés.

3-3 – Les responsables des examens au sein des DRAAF/SRFD – DAAF/SFD

En qualité de « MIREX Responsable de Sujets » (MRS) il leur appartient :

- de mettre en place les ateliers d'élaboration de sujets dans le calendrier imparti en lien avec l'inspecteur coordonnateur du sujet ;
- de veiller à ce que ces ateliers se déroulent dans les limites établies de la présente note de service ;
- d'informer le BEX du budget prévisionnel consacré à l'organisation des commissions lors de la préparation des entretiens de dialogue de gestion du programme 143.

3-4 - Les inspecteurs à compétence pédagogique

Les inspecteurs à compétence pédagogique sont **désignés** par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole comme responsables d'un (ou plusieurs) sujet(s) et de ses indications de correction. Dans le cas de sujets composés de plusieurs parties ou de plusieurs disciplines, un seul inspecteur est désigné comme coordonnateur et a la responsabilité de l'élaboration du sujet, depuis la collecte du matériau nécessaire à son élaboration jusqu'à l'étape de sa diffusion. En qualité de coordonnateur, il est en lien avec les inspecteurs des autres disciplines, et reste l'interlocuteur unique de la MIREX pour l'organisation des ateliers d'élaboration des sujets, et du BEX pour le maquetage des sujets et la signature des Bons à Tirer (BAT).

Il appartient à chaque coordonnateur ainsi désigné de :

- répondre dans les délais à la commande qui lui est faite en coordination avec les inspecteurs associés ;
- respecter les échéances ;
- respecter les consignes de présentation ; respecter les mesures relatives à la confidentialité des sujets dans toutes les transmissions de documents et dans l'archivage personnel : **utilisation exclusive de NUXEO, non conservation de sujets sur des supports numériques portables.**
- se mettre en accord avec la MIREX pour l'organisation des ateliers.

Il a la responsabilité des modalités d'élaboration des sujets : matériaux demandés, enseignants sollicités, organisation des ateliers d'élaboration, mise en forme définitive des sujets. Cette responsabilité se traduit par la signature du BAT et par la sollicitation qui lui est faite lors de la vigie.

3-5 - La DGER - Bureau des examens

Le BEX procède chaque année au recensement des examens et des épreuves pouvant donner lieu à collecte de sujets.

Il procède au recensement des besoins en sujets en fonction des nouvelles épreuves, des stocks dont il dispose, des zones géographiques concernées, des sujets élaborés les années antérieures.

Il établit la commande de sujets : il précise le nombre de sujets à fournir en fonction du recensement des besoins et des stocks dont il dispose (notamment les reprises possibles). Au minimum et obligatoirement trois sujets sont commandés par épreuve et par session. En fonction de la répartition des épreuves écrites par zone géographique et des reprises effectuées, le BEX est susceptible de commander jusqu'à 9 sujets par épreuve (dont trois sujets de secours).

Il assure le maquettage des sujets, leur multiplication et leur diffusion dans les conditions de qualité et de confidentialité requises. Il assure la vigie des épreuves écrites et la récupération des sujets non utilisés.

Il assure la conservation des sujets non utilisés d'une année sur l'autre et gère le stock en fonction de l'obsolescence de ces derniers. Il garde en réserve pour une utilisation future les sujets élaborés pour des sessions ultérieures. Par conséquent, une fois un sujet conservé au BEX, il ne doit pas être archivé sur des supports personnels.

Il met en place les procédures de sécurité liées à la confidentialité des sujets et veille à leur stricte application.

Il assure, à l'issue de la session, l'élaboration et la mise en ligne des « annales »¹.

4- Chaîne d'élaboration des sujets : ateliers d'élaboration de sujets, transmission des sujets au BEX

4-1 – Atelier d'élaboration de sujets

L'**annexe A** liste les épreuves pour lesquelles un atelier d'élaboration de sujets est susceptible d'être organisé.

La MIREX, en concertation avec l'inspecteur coordonnateur, veille à l'organisation et au bon fonctionnement de ces groupes de travail. Ceux-ci peuvent n'avoir lieu que tous les deux ans voire plus, au choix de l'inspecteur coordonnateur.

L'inspecteur coordonnateur peut également faire parvenir, en accompagnement des convocations, des instructions ou des consignes supplémentaires aux enseignants choisis pour participer aux ateliers d'élaboration de sujets.

a) Composition :

Que ce soit pour une commission ou pour un atelier d'élaboration de sujets, le nombre de participants retenu par les inspecteurs coordonnateurs est le suivant :

- 4 enseignants de la discipline principale ;
- 2 à 4 enseignants des autres disciplines (sujets pluridisciplinaires).

Le nombre de participants peut être augmenté en fonction du nombre de sujets à préparer : si l'inspecteur coordonnateur souhaite élaborer des sujets pour plusieurs sessions, alors la composition de la commission peut être doublée.

La MIREX doit être avertie de ce choix afin de prévoir les dépenses d'une année sur l'autre, le BEX doit être averti de ce choix afin de maquetter et conserver les sujets ainsi produits d'une année sur l'autre. De plus, il est rappelé que les ateliers d'élaboration des sujets qui se tiennent avant le 15 novembre sont comptabilisés sur la gestion financière de l'année en cours. Au-delà du 15 novembre, ils sont comptabilisés sur celle de l'année suivante.

Chaque année, au moment de l'élaboration de la commande, les sujets conservés sont proposés déjà maquetés aux inspecteurs coordonnateurs dans la procédure de reprise des sujets.

b) Désignation - renouvellement :

Les participants sont convoqués par les MIREX sur proposition des inspecteurs coordonnateurs. Il est souhaitable qu'ils soient désignés pour 2 ans au minimum et que la commission ou l'atelier soit renouvelé par tiers en fonction de la périodicité des convocations.

¹ Sur le site Chlorofil.

c) Financement :

Les MIREX sont attributaires des crédits utiles à la couverture des frais de déplacement engagés par les membres des différentes commissions sur la ligne 143-05-03.

4-2 – Transmission des sujets au BEX et « procédure BAT »

À l'issue des ateliers d'élaboration des différents sujets, chaque inspecteur coordonnateur d'épreuve dépose les sujets et leurs indications de correction sous forme numérique sur la plate-forme NUXEO. Ce dépôt doit être impérativement suivi de l'envoi d'un mail adressé au BEX.

Après maquettage, la procédure de relecture et de signature du BAT est dématérialisée : le BEX dépose le sujet en attente de BAT sur la plate-forme NUXEO. Il est alors lisible par l'ensemble des inspecteurs ayant participé à sa rédaction. L'inspecteur coordonnateur assure la collecte de l'ensemble des remarques des inspecteurs associés, sollicite les modifications qu'il juge nécessaires et signe le BAT. Plus aucune modification n'est possible à compter de cette signature.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente note à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Isabell
e
CHMITELIN



5 - Annexes :

- **ANNEXE A** : Différentes épreuves : modalités retenues, MIREX responsables de sujets (MRS).
- **ANNEXE B** : Construction d'une proposition de sujet d'épreuve écrite.

ANNEXE A

Différentes épreuves : modalités retenues, MIREX responsables de sujets (MRS)

DNB

Références

- Arrêté du 23 mai 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/23/MENE1612736A/jo/texte>
- Note de service DGER/SDPFE/2016-530 du 28/06/2016 :
- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-530>

OPTIONS	ÉPREUVES	PROCÉDURE RETENUE	MIREX responsable des sujets
<i>Toutes</i>	Partie PHYSIQUE-CHIMIE de l'épreuve Sciences	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
	Partie BIOLOGIE-ÉCOLOGIE de l'épreuve Sciences	Atelier d'élaboration de sujets	

CAP agricole

OPTIONS	ÉPREUVES	PROCÉDURE RETENUE	MIREX responsable des sujets
<i>Toutes</i>	E1 Situations de la vie courante	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est

BEPA

OPTIONS	ÉPREUVE	PROCÉDURE RETENUE	MIREX responsable des sujets
<i>Toutes</i>	E1 Expression écrite	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

OPTIONS	ÉPREUVES	PROCÉDURE RETENUE	MIREX responsable des sujets
<i>Série STAV</i>	A1 Français écrit	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
	B Philosophie	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
	C Gestion des Ressources et de l'alimentation	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
	D Territoires et technologie	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
	Cinq domaines différents :		
	Agroéquipements		
	Aménagement		
	Production		
	Services		
	Transformation		
	I Maths et TIM HCCF	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est
J Physique-Chimie HCCF	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est	
K Territoires et sociétés HCCF	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est	

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

OPTIONS	ÉPREUVES	PROCÉDURE RETENUE	MIREX responsable des sujets
<i>Bio-industries de transformation</i>	E6 : Épreuve d'éducation socio-culturelle	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
<i>Toutes options</i>	E1 : Expression et monde contemporain : Français	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est
	E1 : Expression et monde contemporain : Histoire-géographie	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est
	E4 : Culture technologiques/mathématiques	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est
	E4 : Culture technologiques/Sciences	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est
<i>Agroéquipements</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
<i>Aménagements paysagers</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
<i>CGEH</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
<i>CGESCF</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
<i>CGEUV</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
<i>Conduite des Productions horticoles</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
<i>Forêt</i>	E 5 : Choix techniques	Pas d'atelier	
<i>Gestion des milieux naturels et de la faune</i>	E5 : Choix techniques	Pas d'atelier	
<i>Laboratoire, contrôle, qualité</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
<i>Productions aquacoles</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
<i>SAPAT</i>	E5 : Analyse technique	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
<i>Technicien-conseil vente en alimentation</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est
<i>Technicien-conseil vente en animalerie</i>	E5 : Choix techniques	Pas d'atelier	
<i>Technicien-conseil vente de produits de jardin</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est
<i>Technicien en expérimentation animale</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est

BTSA

OPTIONS	ÉPREUVES	PROCÉDURE RETENUE	MIREX responsable des sujets
<i>Toutes</i>	Expression française et culture socio-économique	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
	Traitement de données	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
<i>ACSE</i>	E5	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
<i>Aquaculture</i>	Épreuve E6	Pas d'atelier	
<i>Aménagements paysagers</i>	E7-2	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Est
	Épreuve E6	Atelier d'élaboration de sujets	
<i>ANABIOTEC</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets	
<i>DATR</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets	
<i>Génie des équipements agricoles</i>	Épreuve E7-3	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
<i>Gestion et maîtrise de l'eau</i>	Épreuve E7-2	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
<i>Gestion et protection de la nature</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
	Épreuve E7-2	Atelier d'élaboration de sujets	
<i>Productions animales</i>	Épreuve E7-1	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Ouest
<i>Sciences et technologies des aliments</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
	Épreuve E6	Atelier d'élaboration de sujets	
<i>Technico-commercial</i>	Épreuve E5	Atelier d'élaboration de sujets	Sud-Est

MIREX responsables de sujets (MRS) et de l'organisation des ateliers

MIREX	Diplômes	Épreuves
Nord-Est	DNB	Physique-Chimie
		Biologie-Écologie
	CAP agricole	E1
	BTSA (toutes options)	Expression française
	BTSA (toutes options)	Traitement de données
	BTSA ACSE	E5
	BTSA AP	E6 et E7-2
	BAC PRO AP	E5
	BAC PRO Forêt	E5
	BAC PRO GMNF	E5
	BAC PRO CPH	E5
	BAC PRO SAPAT	E5
BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie	
Nord-Ouest	BEPA (toutes options)	E1
	BAC PRO LCQ	E5
	BAC PRO Agroéquipements	E5
	BAC PRO CGEH	E5
	BAC PRO CGESCF	E5
	BAC PRO Prod. Aquacoles	E5
	BTSA Aquaculture	E6
	BTSA GDEA	E7-3
	BTSA ANABIOTEC	E5 et E7-1
	BTSA DATR	E5 et E7-1
	BTSA STA	E5 et E6
	BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie
Sud-Est	BAC PRO (toutes options)	E1-Histoire-géographie
		E1-Français
		E4-Mathématiques
		E4-Sciences
	BAC TECHNO STAV	I Maths et TIM HCCF
	BAC TECHNO STAV	J Physique-Chimie HCCF
	BAC TECHNO STAV	K Territoires et sociétés HCCF
	BTSA TC	E5
	BAC PRO TCV-Alimentation	E5
	BAC PRO TCV-PJ	E5
BAC PRO TCV-Animalerie	E5	
BAC PRO TEA	E5	
BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie	
Sud-Ouest	BTSA Gemeau	E7-2
	BTSA PA	E7-1
	BTSA GPN	E5 et E7-2
	BAC TECHNO STAV D Territoires et technologie	Agroéquipements
		Aménagement
		Production
		Services
		Transformation
	BAC TECHNO STAV	C Gestion des Ressources et de l'alimentation
	BAC TECHNO STAV	Philosophie
	BAC TECHNO STAV	Français écrit
	BAC PRO BIT	E6
BAC PRO CGEVV	E5	
BAC Général*	Banque de sujets Bio-écologie	

*Bac Général : dans le cadre de l'épreuve de Biologie-écologie du Bac Général, des ateliers d'écriture peuvent être organisés dans le but d'alimenter la banque nationale de sujets. Les enseignants participants seront convoqués par les MIREX correspondant à la zone géographique dont dépend leur établissement.

ANNEXE B

CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION DE SUJET D'ÉPREUVE ÉCRITE

Note : Ce document est une reprise modifiée de l'Annexe C de la NS 2019-290. Il donne les consignes générales à prendre en compte lors de l'élaboration des sujets. À ce titre, bien qu'aucun appel à sujets ne soit lancé cette année, il pourra se montrer fort utile lors de la tenue d'ateliers d'élaboration de sujets.

Tout professeur, au sein d'une équipe pédagogique, est amené à concevoir des sujets d'épreuves écrites pour intégrer à son enseignement des moments où il évalue certaines capacités des apprenants : un sujet bien conçu permet à la fois à l'équipe pédagogique, au professeur et à l'apprenant de déceler les obstacles rencontrés et d'adapter les enseignements pour y remédier.

La qualité des sujets proposés doit garantir la valeur de l'examen ; la conception de ces sujets est un moment important de la réflexion didactique et a un effet en retour sur la conception de la formation dispensée en vue de la préparation à l'examen.

Cette fiche a pour objet d'aider les professeurs et les équipes à construire des sujets en conformité avec la lettre et l'esprit des référentiels ; en conséquence elle constitue une aide pour conduire l'enseignement de chaque discipline ainsi que pour conduire les enseignements pluridisciplinaires.

La proposition de sujet doit comporter deux parties :

- Première partie : l'énoncé du sujet ;
- Deuxième partie : les indications de correction.

Première partie : l'énoncé du sujet

L'énoncé du sujet doit être conforme au référentiel, lisible, complet, gérable par le candidat.

- La **conformité** aux objectifs, contenus et capacités des référentiels et aux instructions pédagogiques signifie que :
 - les connaissances (savoirs et savoir-faire) ou capacités nécessaires pour traiter le sujet figurent dans le référentiel officiel ;
 - les capacités mises en œuvre pour répondre aux questions font partie de celles qui ont été effectivement développées chez l'apprenant au cours de la formation ;
 - les situations qui sont proposées dans le sujet ne sont pas nécessairement identiques à celles qui ont été traitées dans la formation préalable ;
 - on veillera à ce que le sujet couvre une partie suffisamment large du référentiel et vérifie la maîtrise d'acquis jugés essentiels. Certains sujets doivent être transversaux et inter-modulaires ;
 - on veillera à proposer des documents récents et on fournira les références complètes de ces documents : titre de l'ouvrage (ou du périodique) dont il est tiré, auteur, éditeur, année de parution.
- La **lisibilité** signifie que :
 - le libellé du sujet doit être rédigé dans une langue simple, correcte et précise (tant pour l'orthographe que pour la syntaxe) ; sur le plan matériel, le texte sera dactylographié, sans abréviation ; la signification des sigles sera précisée ;
 - le contexte du sujet doit être clairement délimité, soit par un titre, soit par une phrase d'introduction ;
 - les questions doivent être formulées de manière claire et précise : par exemple on utilisera des verbes d'action à l'infinitif, en précisant le degré d'exigence attendu.
- Afin d'assurer une meilleure **accessibilité** des sujets, il est demandé de respecter les points suivants :
 - police : Arial,
 - taille de caractères : 12,
 - le style de la police doit être normal ou gras. Pas d'italiques, ni de soulignement. Ne pas rédiger en majuscules d'imprimerie (ces dernières sont réservées au maquetage : en-tête du sujet, etc.).

L'écriture en italiques reste en revanche utilisable lorsque les conventions l'exigent : références bibliographiques, paratexte, didascalies, noms scientifiques...

- interligne : 1,5 ;
- la présentation des tableaux doit permettre de diriger l'œil : pas de lignes verticales (à l'exception des bordures extérieures), griser une colonne sur deux.

Un exemple de présentation figure ci-dessous :

<i>Gestion des milieux naturels et de la faune</i>	E5 : Choix techniques	Pas d'atelier	
<i>Laboratoire, contrôle, qualité</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest
<i>Productions aquacoles</i>	E5 : Choix techniques	Atelier d'élaboration de sujets	Nord-Ouest

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, BEX/DGER

- Un énoncé **complet** signifie que :
 - toutes les données nécessaires sont fournies au candidat, ce qui n'interdit pas qu'il y ait des données superflues ;
 - si le sujet nécessite l'utilisation de documents annexes (plans, schémas, graphes, cartes, photographies), on veillera particulièrement à la qualité de leur présentation et à leur lisibilité ;
 - au plan matériel, on respectera les conditions de format, de pliage, de reproductibilité et on n'oubliera pas d'indiquer les références complètes du document.
- Un énoncé **gérable** par le candidat signifie que l'importance de chacune des questions ou des parties du sujet a été clairement définie ou déterminée *a priori* par l'auteur du sujet, et qu'elle est clairement indiquée au candidat : on notifiera sur le sujet, le nombre de points affectés à chaque question ou partie (le barème). Le candidat peut ainsi gérer efficacement son temps. Doivent être également indiqués au candidat les points attribués à des compétences transversales (par exemple la rédaction).
- **Le barème de chaque question doit être un multiple de 0,5 point. La notation au quart de point est proscrite.**

Deuxième partie : les indications de correction

Les indications de correction sont élaborées par les concepteurs de la proposition de sujet en même temps que le sujet lui-même ; leur première qualité doit donc être la cohérence avec l'énoncé du sujet.

Les indications de correction doivent comporter, pour chaque question :

- la réponse attendue ; lorsque plusieurs réponses sont possibles, on le précisera ;
- les diverses démarches ou approches possibles ;
- la proposition de répartition des points entre divers éléments de la réponse : démarche, respect des consignes, résultats...
- les modalités de prise en compte d'erreurs typiques prévisibles.

Les niveaux d'exigence doivent être cohérents avec le niveau du test et avec le temps imparti pour traiter le sujet.

Les indications de correction sont à l'usage exclusif des ateliers de correction et permettent aux membres de ces ateliers d'harmoniser leurs pratiques.